

## TABLEAU N°66

Complété par le décret n° 92-1348 du 23-12-92  
et modifié par les décrets n° 97-454 du 30-4-1997 et n°2003-110 du 11-2-2003

**Rhinite et asthmes professionnels**  
(Affections respiratoires de mécanisme allergique)

Date de création : J.O. du 19-6-77

Dernière mise à jour : 13 février 2003

DÉSIGNATION DES MALADIES	DÉLAI de prise en charge	LISTE LIMITATIVE DES TRAVAUX susceptibles de provoquer ces maladies
<p>(- A -)</p> <p><b>Rhinite récidivant en cas de nouvelle exposition au risque ou confirmée par test</b></p> <p><b>Asthme objectivé par explorations fonctionnelles respiratoires récidivant en cas de nouvelle exposition au risque ou confirmé par test</b></p> <p><i>(Rhinite, asthme ou dyspnée asthmatiforme confirmés par tests ou par épreuves fonctionnelles, récidivant après nouvelle exposition.)</i></p> <p>Insuffisance respiratoire chronique obstructive secondaire à la maladie asthmatique.</p>	<p><b>7 jours</b></p> <p><b>7 jours</b></p> <p><i>(7 jours)</i></p> <p>1 an</p>	<p><b>1</b> - Travail en présence de toute protéine en aérosol.</p> <p><b>2</b> - Elevage et manipulation d'animaux (y compris la préparation et le conditionnement d'arthropodes et de leurs larves).</p> <p><b>3</b> - Utilisation et conditionnement de carmin et poudres d'insectes</p> <p><b>4</b> - Préparation et manipulation des fourrures et feutres naturels.</p> <p><b>5</b> - Préparation, emploi, manipulation de produits contenant de la séricine</p> <p><b>6</b> - Emploi de plumes et duvets.</p> <p><b>7</b> - Travaux exposant aux résidus d'extraction des huiles, notamment de ricin et d'ambrette.</p> <p><b>8</b> - Broyage des grains de céréales alimentaires, ensachage et utilisations de farines.</p> <p><b>9</b> - Préparation et manipulation des substances d'origine végétale suivantes : ipéca, quinine, henné, ricin, résidus d'extraction des huiles de ricin, pollens et spores, notamment de lycopode.</p> <p><b>10</b> - Ouverture des balles, cardage, peignage, filature et tissage de textiles d'origine végétale (notamment coton, <i>jute</i>, sisal, kapok, chanvre, lin).</p> <p><b>11</b> - Travaux comportant l'emploi de gommes végétales pulvérisées (arabique, adragante, psyllium, karaya notamment).</p> <p><b>12</b> - Préparation et manipulation du tabac.</p> <p><b>13</b> - Manipulation du café vert et <i>(ou)</i> du soja.</p> <p><b>14</b> - Exposition à des poussières végétales, notamment asparagées, légumineuses, papilionacés, ombellifères, labiées solanacées, pyrèthres.</p>

	<p><b>15</b> – Manipulation de gypsophile (<i>Gypsophila paniculata</i>).</p> <p><b>16</b> – Manipulation ou emploi des macrolides (notamment spiramycine et oléandomycine), <b>de médicaments et de leurs précurseurs, notamment : glycols, salbutamol, pipérazine, cimetidine, hydralazine, hydralazine de l'acide nicotinique (isoniazide), chlorure d'acide de la phényl glycine, tétracyclines, alpha-methyl-dopa</b></p> <p><i>(Préparation, emploi, manipulation de produits contenant de la sérine).</i></p> <p><b>17</b> - Travaux exposant aux sulfites, aux bisulfites ou aux persulfates alcalins.</p> <p><b>18</b> - Préparation, emploi, manipulation de chloroplatinates pentoxyde de vanadium, notamment dans la fabrication des catalyseurs.</p> <p><b>19</b> - Travaux exposant à l'inhalation d'anhydrides d'acides volatils, notamment anhydrides maléique, phtalique(s), trimellitique(s), tétrachlorophtalique(s), hexahydrophthalique(s), himique(s).</p> <p><b>20</b> – <b>Fabrication, manipulation et utilisation de fongicides, notamment les phtalimide et tetrachlorophtalonitrile.</b></p> <p><b>21</b> - Travaux exposant à la colophane chauffée, notamment <i>(lors)</i> de la soudure en électronique.</p> <p><b>22</b> - Travaux exposant à des émanations de produits de pyrolyse du chlorure de polyvinyle (notamment dans sa soudure thermique), <b>fréons, polyéthylène, polypropylène.</b></p> <p><b>23</b> - Travaux exposant à l'azodicarbonamide, notamment dans l'industrie des plastiques et du caoutchouc <b>et au styrène, isophoronediamine, aziridine polyfonctionnelle triglycidyl isocyanurate.</b></p> <p><b>24</b> - Préparation et mise en oeuvre de colorants <i>(réactifs)</i>, notamment à hétérocycles halogénés, acryloylamines ou vinyl-sulfones, <b>pipéridinyl triazine, ninhydrine.</b></p> <p><b>25</b> - Préparation et utilisation de colles au cyanoacrylate.</p> <p><b>26</b> - Travaux exposant à des émanations de glutaraldéhyde.</p> <p><b>27</b> - Travaux exposant à des émanations d'oxyde d'éthylène, notamment lors de la stérilisation.</p>
--	---

